



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)**Arrêté n° 27/2026****Objet : Arrêté portant autorisation d'occuper l'espace public du Four à Chaux à l'occasion d'une fête familiale le 13 et 14/06/2026.**

Le maire de la commune d'Aunay-sous-Auneau,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;  
Vu la demande en date du 26/05/2026 par laquelle M. Jean-François RUELLOU RABET sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public du Four à Chaux en vue d'y organiser une fête familiale.

**ARRETE****Article 1er**

M.RUELLOU RABET est autorisé à occuper l'espace public du Four à Chaux en vue d'y organiser une fête familiale.

**Article 2**

La présente autorisation est accordée du 13/06/2026 à 10h00 au 14/06/2026 à 6h00.

**Article 3**

Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à ne pas troubler la tranquillité publique en cas de diffusion de musique.

**Article 4**

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.  
En cas de dégradation ou de salissure, la commune d'Aunay-sous-Auneau fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire (Conformément à la délibération n° 2025\_17 du 21/05/2025).

**Article 5**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6** : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de la commune d'Aunay-sous-Auneau.
- Monsieur le Responsable des Services Municipaux.
- La Gendarmerie d'Auneau.
- Le SDIS
- M. Jean-François RUELLOU RABET.

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 26/05/2026

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :
- La notification le : 26/05/2026
- L'affichage en Mairie le : 26/05/2026
- La mise en ligne sur le site internet :  
[www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) le 26/05/2026

Le Maire,  
Julien PICHOT